

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
COMMUNE DE LOOS-EN-GOHELLE  
ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture des espaces publics : le jardin public, le terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », l'EuroVelo route N°5, le bois de la fosse 12 et le terril du 11/19

Le Maire de la Commune de Loos-en-Gohelle,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

**Vu**, les prévisions d'épisodes orageux intenses annoncés par Météo France dans le département du Pas de Calais le treize juin deux mille vingt-cinq entre 20h00 et 04h00 du matin.

De puissantes rafales de vent sont attendues, pouvant dépasser les 90/100 km/h, ainsi que de possibles phénomènes tourbillonnaires.

Des cumuls de pluies importants, entre 20 et 30 mm localement jusqu'à 50 mm.

De la grêle ainsi qu'une forte activité électrique.

**Considérant**, par conséquent la nécessité de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent,  
**Considérant**, conformément aux recommandations du Préfet,

**Considérant**, que la vulnérabilité des arbres à la chute ou la rupture de leurs branches pendant ces conditions météorologiques ne permettent pas l'utilisation des espaces publics, le Maire de la commune de Loos-en-Gohelle, Geoffrey Mathon, a décidé de fermer l'accès au jardin public, au terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », à l'EuroVelo route N°5, au terril du 11/19 et au bois du 12 à partir de 19h00 et sur toute la durée de l'avis de tempête.

ARRETE

Article 1 – L'utilisation des espaces publics : le jardin public, le terril du 15 et son mémorial « Hill 70 », l'EuroVelo route N°5, le bois de la fosse 12 et le terril du 11/19 de Loos-en-Gohelle seront strictement interdits.

Article 2 - La Direction Générale des Services de la Mairie, les Forces de Police sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loos-en-Gohelle, le

13 JUIN 2025

Pour le Maire

